cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

DÉCHETS 2025

Comprendre la gestion du service public des déchets

l'évolution des coûts et de la taxe

En 2025, la taxe pour la gestion des déchets subit une forte augmentation . Votée par les élus de Cyclad et les élus de Vals de Saintonge Communauté, elle répond à la nécessité de financer l'augmentation des coûts du service public de gestion des déchets.

L'organisation du service public de gestion des déchets

La collecte et le traitement des déchets ménagers relèvent de la compétence de la Communauté de Communes. Avec six autres intercommunalités, elle a fait le choix d'en confier la gestion à un établissement public créé par les communes il y a près de 45 ans : le Syndicat Mixte Cyclad. Vals de Saintonge Communauté est donc adhérente à Cyclad et participe pleinement à sa gouvernance avec des élus dans les instances décisionnaires.

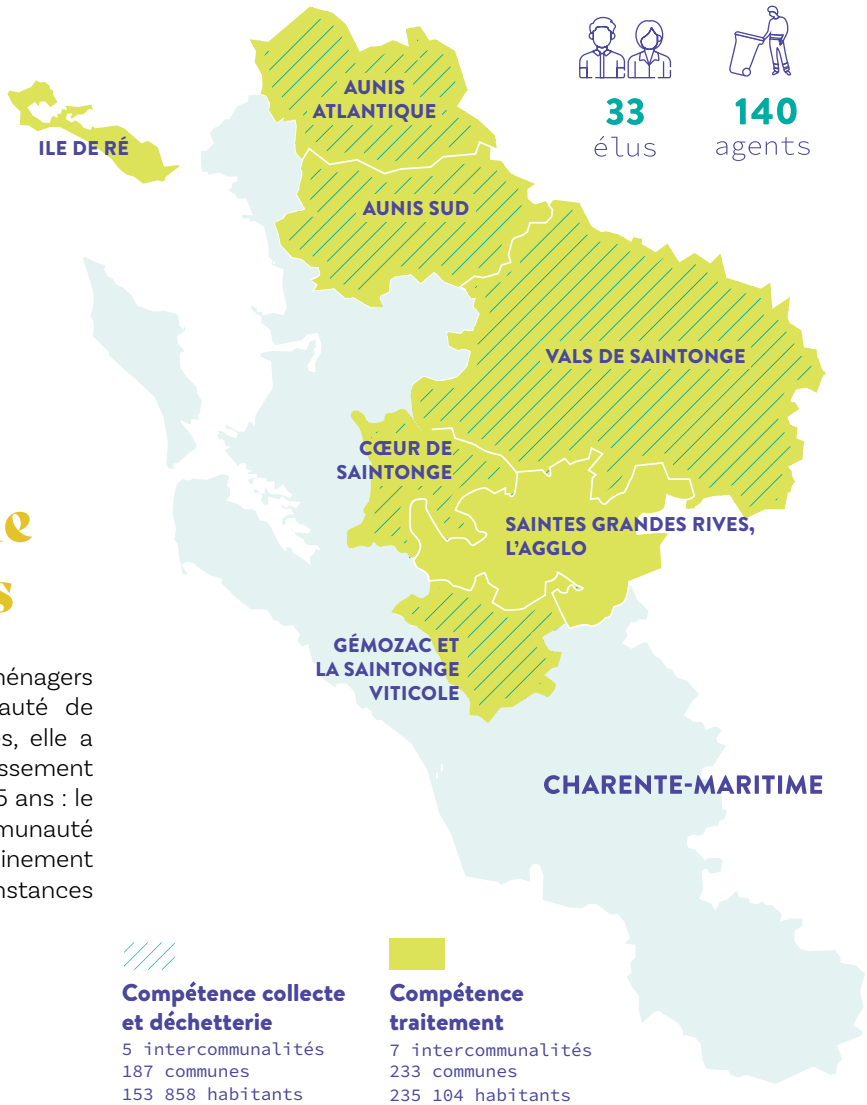

Vals de Saintonge Communauté

Comment est financé Cyclad ?

Pour financer la gestion des déchets, les élus de Vals de Saintonge ont choisi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Son montant doit uniquement financer la cotisation versée à Cyclad qui effectue la collecte, la gestion des déchetteries et le traitement des déchets ménagers dans le respect de la loi. **Cette cotisation finance 65% du service car 35% des recettes proviennent de la vente des matériaux à recycler et des aides au recyclage versées par les éco-organismes.**

Comme tout service public, les dépenses doivent être égales aux recettes, Cyclad ne fait aucun bénéfice.

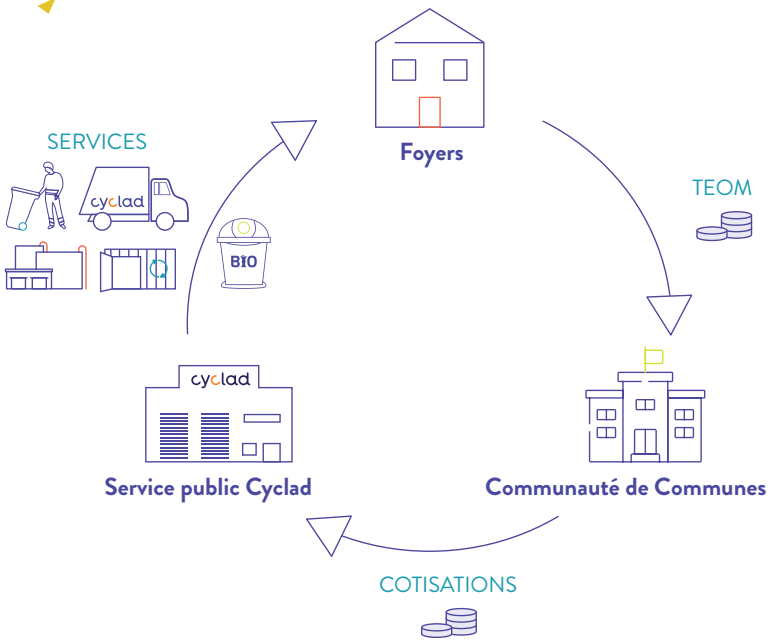

Les services apportés aux usagers par le service public Cyclad

LA COLLECTE

47 %
des coûts du service public de gestion des déchets.

LA COLLECTE DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

LES DÉCHETTERIES

15 %
des coûts du service public de gestion des déchets.

LE RECYCLAGE ET LE TRAITEMENT

38 %
des coûts du service public de gestion des déchets.

52 passages — **EMBALLAGES**
COLLECTE
CHAQUE SEMAINE

52 passages — **ORDURES MÉNAGÈRES**
COLLECTE
CHAQUE SEMAINE

PAPIERS/ PETITS CARTONS
COLLECTE EN BORNES
CHAQUE SEMAINE

VERRES
COLLECTE EN BORNES
CHAQUE SEMAINE

BIODÉCHETS
MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS

Les raisons de l'augmentation du coût du service

Plusieurs raisons expliquent la forte augmentation du coût du service en 2025.

Raison n°1

DES INVESTISSEMENTS POUR LES OUTILS DE TRAITEMENT ET UN RETARD DANS LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'UVE DE PAILLÉ.

D'importants travaux de modernisation ont dû être engagés pour transformer en Unité de Valorisation Énergique l'usine d'incinération de Paillé. Cette valorisation est imposée par la loi, Cyclad met en œuvre un plan d'action permettant de respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Les retards de travaux ont entraîné des surcoûts importants dûs à l'augmentation des taux d'emprunts, à l'inflation sur les fournitures industrielles et à la nécessité de traiter les ordures ménagères par enfouissement pendant les travaux.

En complément, des investissements ont été nécessaires à la modernisation du centre de tri Altriane qui traite les emballages : 40 millions d'euros qui sont partagés entre Cyclad, l'Agglomération de La Rochelle et les territoires de Royan, Marennes, Oléron et Rochefort. C'est dans ce centre de tri que le contenu des bacs jaunes est séparé par matière et peut être envoyé dans des centres de recyclage.

Raison n°2

LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP) FIXÉE PAR L'ÉTAT AUGMENTE FORTEMENT.

Cette taxe s'applique sur chaque tonne de déchets non triés considérés comme une pollution. Son montant est révisé chaque année et il ne cesse d'augmenter. La TGAP pèse 3,3 millions d'euros dans le budget de Cyclad en 2024. Elle est passée de 25 € par tonne en 2020 à 65 € par tonne en 2025 (loi de finances 2019).

Raison n°3

LA CHUTE DU PRIX DE VENTE DES MATIÈRES RECYCLÉES.

La vente des matériaux dépend du marché mondial et quand le cours de la matière est bas, c'est moins de recettes pour Cyclad soit moins 2 millions d'euros de recettes en 2023 et en 2024.

En 2023, les investissements dans les usines étaient anticipés avec une réserve de 4,4 millions d'euros pour les financer. Mais l'augmentation liée aux travaux, au taux des emprunts, à la TGAP et la chute de la vente des matériaux étaient imprévisibles et ont engendré un surcoût de 8 millions d'euros en deux ans. Toute l'année 2024, les élus du territoire ont été associés au travail financier pour équilibrer le budget du service public Cyclad.

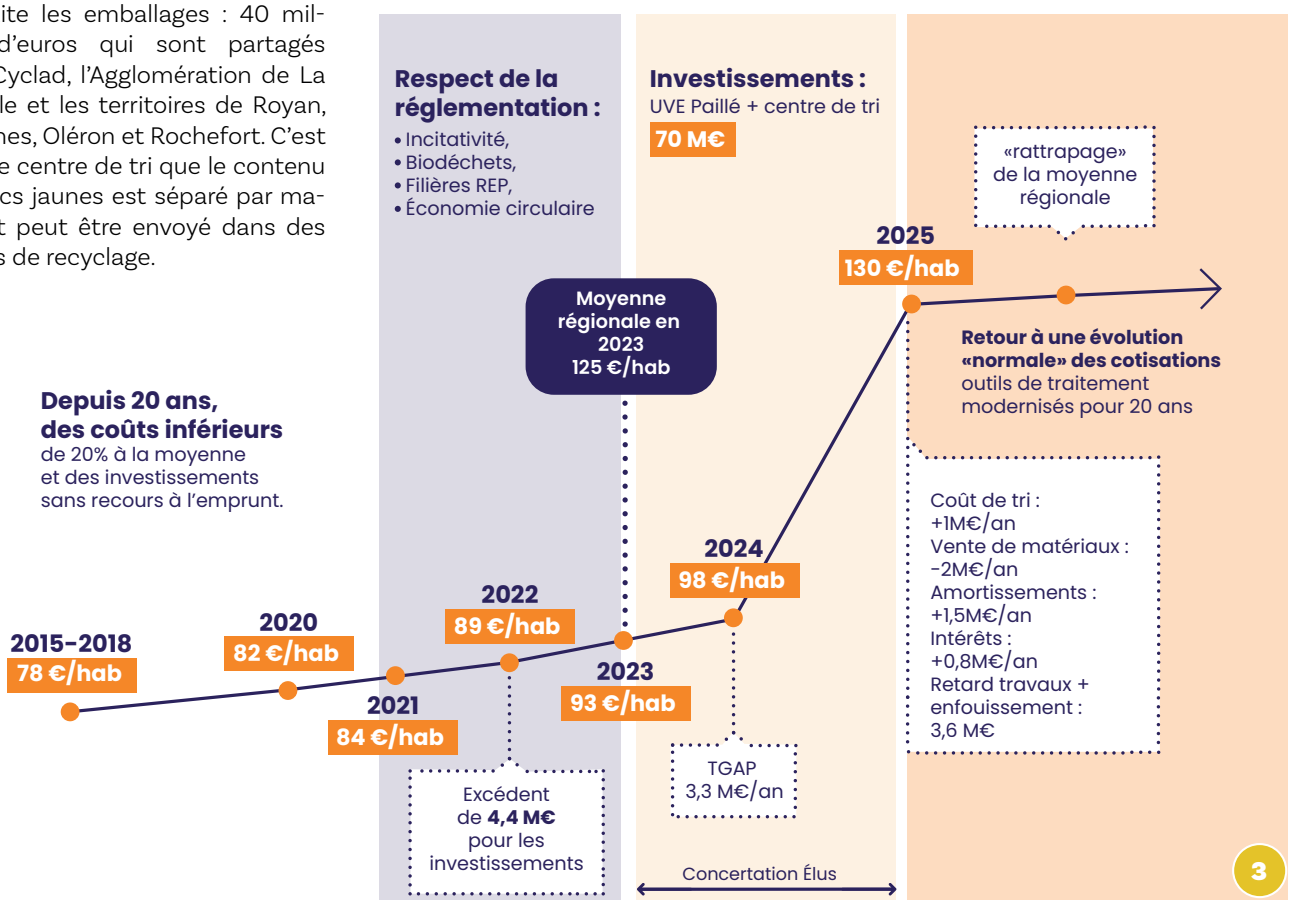

Pourquoi les tarifs augmentent alors que nous trions toujours plus ?

Les coûts de traitement augmentent plus fortement que les économies générées par le tri. Les efforts ne suffisent pas à compenser l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), mais ce serait bien plus cher s'il n'y avait pas de tri.

Est-ce que le service diminue ?

Avec un passage hebdomadaire pour chaque flux, la fourniture du matériel de collecte et les équipements pour les déchetteries ; le service est constant, sans diminution, mais la priorité est donnée au tri et au recyclage conformément à la loi.

Comment sont traités les déchets ?

Les déchets issus de la collecte ou des déchetteries sont transportés vers des centres de traitement ou de tri. Le coût du traitement par incinération ou enfouissement est en moyenne 10 fois plus élevé pour les déchets non triés et non recyclés et il ne cesse d'augmenter. La mission de Cyclad est de mettre en place le plus de filières de tri possible pour favoriser la valorisation des déchets.

Comment est calculée la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ?

La TEOM est calculée à partir de la valeur locative de votre logement, c'est-à-dire une estimation du loyer annuel que pourrait générer votre bien s'il était loué. Cette valeur dépend de la taille du logement, de sa situation géographique, de sa qualité et de son niveau de confort. Elle est ensuite multipliée par un taux voté chaque année par la Communauté de Communes pour obtenir le montant de la TEOM.

Qui doit payer la TEOM ?

La TEOM est due par tous les propriétaires de biens bâtis, qu'ils soient particuliers ou professionnels. Si vous êtes locataire, votre propriétaire vous refacture cette taxe à travers les charges dites "récupérables".

Quand doit-on la payer ?

La TEOM figure sur votre avis de taxe foncière, envoyé généralement en septembre. Elle est à régler mi-octobre, sauf si vous avez opté pour la mensualisation, auquel cas elle est répartie sur l'année via vos prélèvements liés à la taxe foncière.

Quel est le coût de nos déchets ?

Chaque habitant produit 713 kg de déchets par an, c'est 2,8 tonnes en moyenne pour un foyer de 4 personnes. C'est 108 000 tonnes par an collectées par Cyclad soit le poids de 10 tours Eiffel. Chaque filière a un coût spécifique mais le traitement des déchets non triés est beaucoup plus élevé et ne cesse d'augmenter fortement chaque année.

Pass cyclad Déchetteries

Pourquoi un Pass d'accès aux déchetteries ?

Le Pass permet de réserver l'accès des déchetteries aux habitants de Cyclad qui en supportent le coût. En diminuant les dépôts extérieurs au territoire et en contribuant à renforcer le tri, le coût de sa mise en place est neutre. **Le Pass sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026**, équipez-vous dès maintenant sur cyclad.org.

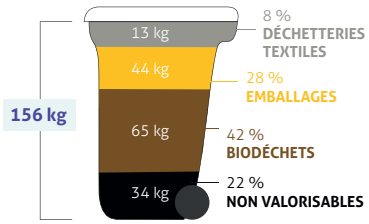

Composition d'une poubelle type en 2023 (en kg/hab.)

Le tri reste la seule solution pour maîtriser les coûts qui augmentent. En 2023, il restait 78 % de déchets recyclables dans nos poubelles et leur traitement coûte en moyenne 10 fois plus cher que le recyclage. Les élus et les équipes de Cyclad restent mobilisés pour favoriser le tri.

Consignes de tri sur cyclad.org et au dos de votre calendrier de collecte.

Qui contacter ?

Syndicat Mixte Cyclad

1 rue Julia et Maurice Marcou
17700 Surgères

Tél. : 05 46 07 16 66
Mail : contact@cyclad.org

@Cyclad17
@ateliercyclab
Syndicat Mixte Cyclad

cyclad.org

YUZU-AGENCE.FR • Illustrations : Instant Urbain